

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2013 DAC 26 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Boitel 4 avenue Courteline à Paris (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa séance des 24 et 25 septembre 2012, le Conseil de Paris a émis le vœu de rendre hommage au peintre Maurice Boitel dans le 12^{ème} arrondissement où il a vécu.

Né en Normandie le 31 juillet 1919, Maurice Boitel fait partie des peintres de la Nouvelle Ecole de Paris (Jeune Peinture de l'Ecole de Paris) avec Bernard Buffet, Pierre-Henry, Michel-Henry, Louis Vuillermoz et Jean-Pierre Alaux.

Elève à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris, sa peinture figurative classique, dans la grande tradition du post-impressionnisme, est sans concessions aux courants modernes du XX^{ème} siècle. De la Bourgogne à la Côte d'Opale en passant par l'Algérie et l'Espagne, il a toujours été soucieux de transmettre son amour de la nature.

En 1952, il installe son atelier au 4 avenue Courteline à Paris 12^{ème} où il produit l'essentiel de sa création.

De nombreux prix viennent couronner sa carrière d'artiste peintre parmi lesquels le Prix Antral en 1958, le Prix Puvis de Chavannes en 1968.

Il est proposé de rendre hommage à Maurice Boitel en faisant apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble 4 avenue Courteline à Paris 12^e, dont le texte est le suivant :

ICI A VÉCU ET TRAVAILLE

MAURICE BOITEL

(1919 – 2007)

ARTISTE PEINTRE

L'UN DES PRINCIPAUX REPRÉSENTANTS DE

LA JEUNE PEINTURE DE L'ÉCOLE DE PARIS.

LA VILLE DE PARIS LUI A ATTRIBUÉ

LE PRIX ANTRAL EN 1958

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DAC 26 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Boitel 4 avenue Courteline à Paris 12e.

Le Conseil de Paris

siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Boitel 4 avenue Courteline à Paris 12e;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Julliard au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Boitel 4 avenue Courteline à Paris 12e.

Article 2 : Est approuvée la proposition de Monsieur le Maire de Paris tendant à surseoir au délai de dix ans imposé pour rendre hommage sous cette forme à une personnalité.

Article 3 : Le texte de la plaque est : Ici a vécu et travaillé Maurice Boitel (1919-2007), artiste peintre, l'un des principaux représentants de la Jeune Peinture de l'Ecole de Paris. La Ville de Paris lui a attribué le Prix Antral en 1958.

Article 4 : La dépense correspondante, estimée à 2 755 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2013, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 13V00149 DAC.